



Retrouvons-nous sur
www.hautsdefrance.fr



Région Hauts-de-France

151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX

Accès métro : Lille Grand Palais - Tél +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax +33 (0)3 74 27 00 05

© D. BOKALO / Région Hauts-de-France

RENTÉE 2020-2021 VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS LE NORD



DEMANDE DE CARTE

Transporter vos enfants dans les meilleures conditions et soutenir votre pouvoir d'achat sont des priorités de la Région.

Ainsi, dès la rentrée 2020, la Région met en place la gratuité des transports scolaires à nos 212 000 élèves et familles des Hauts-de-France.

Les conditions pour bénéficier de cette gratuité sont communes aux 5 départements de la Région Hauts-de-France. Les modalités peuvent toutefois être différentes afin de tenir compte des particularités de chacun de nos territoires.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA GRATUITÉ ?

Les élèves du Nord, qu'ils soient externes, demi-pensionnaires ou internes, doivent :

- résider dans le Nord,
- ne pas être à la fois domiciliés et scolarisés au sein d'une de ces agglomérations : Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge et Valenciennes (liste des communes consultable sur le site transports.hautsdefrance.fr),
- être scolarisés de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires dans un établissement public ou privé du premier ou second degré sous contrat avec l'Etat,
- avoir une distance supérieure ou égale à 3 km à parcourir entre leur domicile et leur établissement scolaire,
- pouvoir se rendre à leur établissement scolaire par les transports en commun existants.

En cas d'absence de transport régional ou s'il ne correspond pas aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement, une aide individuelle au transport pourra être proposée, sous certaines conditions, par la Région Hauts-de-France.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter et télécharger le règlement régional des transports scolaires sur le site transports.hautsdefrance.fr.



COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription au transport scolaire est obligatoire. Elle doit être faite :

- en priorité par internet sur le site transports.hautsdefrance.fr. Simple et rapide, l'inscription prend moins de 5 minutes ;
- ou, en retournant le formulaire téléchargeable sur le site transports.hautsdefrance.fr, dûment complété et signé.



QUELLES SONT LES MODALITÉS POUR ACCÉDER AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

Si l'inscription de votre enfant est accordée, le document attestant la prise en charge de ses frais de transport sera :

- disponible sur internet et/ou vous sera adressé par voie postale,
- à valider auprès des réseaux de transport concernés (en agence, par correspondance ou directement sur leur site internet si ce service est proposé).

Si la situation de votre enfant ne répond pas aux conditions déterminées par la Région, vous pouvez vous rapprocher directement des transporteurs afin de prendre connaissance des abonnements proposés.



VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

Contactez la Région Hauts-de-France :

- par téléphone : 03.74.27.00.50,
- par mail via notre formulaire de contact : <https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>

